

Motion de Mme El Fassi, MM. Hayette et Norré : Les conséquences de la crise sanitaire sur la situation des allocataires sociaux, des personnes les plus pauvres et sur les manières d’y remédier.

M. Hayette estime que cette crise sanitaire va accentuer les inégalités déjà existantes. Le CPAS risque d’être sollicité par toute une série de personnes que la situation actuelle va réduire au chômage, notamment les jeunes privés de perspective dans le secteur horeca ou les acteurs du monde culturel.

Nul n’est en mesure de prédire combien de temps cette crise va durer. La commune va devoir mobiliser ses ressources pour venir en aide à cette partie de la population qu’on désigne parfois sous le vocable « Les invisibles ».

Ce contexte particulier a incité le groupe socialiste à déposer cette motion, à laquelle devraient se rallier toutes les personnes de bonne volonté sensibles aux valeurs humanistes.

M. Hayette s’empresse de préciser que le parti socialiste n’a pas le monopole du cœur. D’ailleurs, il se félicite de la collaboration des autres groupes politiques. Il remercie particulièrement M. le Bourgmestre, M. le Président du CPAS et M. l’Echevin des Affaires sociales pour le remarquable travail de synthèse accompli par-delà les clivages partisans.

M. Hayette a aussi une pensée toute personnelle pour M. Minet, qui n’a pas pu se joindre ce soir aux travaux de l’assemblée.

M. le Bourgmestre remercie M. Hayette pour le dépôt de cette motion, qui contredit la vision caricaturale selon laquelle Uccle serait peuplée uniquement de citoyens privilégiés voire fortunés.

Toutes les formations politiques sont conscientes de grandes difficultés auxquelles sont confrontées de nombreux citoyens ucclois et ont donc décidé de se joindre à cette motion, en y apportant chacune leur sensibilité propre.

M. Cornelis remercie M. Hayette d’avoir accepté la modification de certaines dispositions de la version initiale du projet de motion, afin de tenir compte des préoccupations des autres groupes politiques.

Il félicite le personnel du CPAS pour son engagement durant cette crise.

Jusqu’à présent, les deux maisons de repos relevant du CPAS n’ont heureusement pas eu à déplorer un décès dû au covid.

M. Cornelis confirme l’augmentation du nombre d’usagers du CPAS. Une tendance à la hausse de l’ordre de 7 % était déjà observée avant que n’éclate la crise du covid.

M. Cornelis reviendra auprès du Conseil communal lorsqu’il disposera de données chiffrées plus précises, de manière à analyser l’action du CPAS dans ce contexte particulier.

M. Godefroid partage le point de vue selon lequel la crise sanitaire se double d’une crise économique et sociale, dont les effets vont seulement commencer à se faire sentir.

M. Godefroid rappelle aussi que le confinement accroît les risques de violences conjugales et intrafamiliales.

Il se réjouit de constater que le Collège s’attelle hardiment à la résolution de ces problèmes.

M. l’Echevin Lambert-Limbosch remercie M. Hayette d’avoir lancé une initiative qui a permis à toutes les formations politiques d’accomplir un travail approfondi en ce domaine.

Il précise que le principal message adressé à la population consiste à affirmer que le CPAS agit et que la commune le soutient.

Tout citoyen en proie à des difficultés ne doit pas éprouver la moindre honte à venir frapper à la porte du CPAS, et ce d’autant plus que le propre d’un virus est de frapper de manière indistincte : n’importe quel citoyen est susceptible de tomber malade ou de perdre son emploi à cause du covid.

La motion prévoit aussi une série de mesures pour venir en aide au secteur culturel, particulièrement malmené par la crise sanitaire. Au cours de l’été, plusieurs initiatives vont être lancées pour permettre aux artistes d’aller à la rencontre du public ucclois, qui a été trop longtemps privé d’activités culturelles.

Mme Fremault signale que, dans le cadre de la COCOF (Commission communautaire française), le Parlement bruxellois étudiera l’impact de la crise du covid sur la paupérisation des ménages.

Selon Mme Fremault, il faut s'attendre à des conséquences économiques catastrophiques dès le mois de septembre prochain.

Vu que le CPAS va devoir faire face à des dépenses plus élevées dans les mois à venir, l'initiative de M. Hayette est tout à fait opportune.

Mme Lederman-Bucquet confirme que les services sociaux doivent souvent lutter contre le sentiment de honte éprouvé par les personnes précarisées, afin que celles ne renoncent pas à solliciter de l'aide en cas de besoin.

Dans le cadre de la COCOF, des montants importants seront dégagés pour renforcer les services de médiation de dettes, qui seront soumis à rude épreuve lors du choc économique et social consécutif à la crise sanitaire.

M. De Bock insiste sur le rôle d'ultime filet de sécurité qu'assume souvent le CPAS et ce rôle est d'autant plus important que la commune d'Uccle, loin d'être un îlot de privilégiés, présente une physionomie contrastée. De manière générale, la population s'appauvrit, puisqu'en 25 ans, le revenu moyen ucclois est passé de 131 % à 106 % du revenu moyen national.

Le montant de 30 millions d'euros débloqué par la Région pour soutenir les CPAS sera distribué selon la clé de répartition de la Dotation générale aux communes (DGC).

M. Toussaint précise que chaque niveau de pouvoir doit contribuer au traitement des conséquences sociales de la crise sanitaire.

Il remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette motion, qui recueille l'appui du groupe MR.

La motion est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Texte de la motion

Motion concernant les conséquences graves de la crise sanitaire sur la situation des allocataires sociaux, des personnes les plus pauvres et sur les manières d'y remédier.

Déposée par Bernard Hayette, Chiraz El Fassi et Cédric Norré au nom du groupe PS.

Considérant le développement d'une crise sociale, conséquente à la crise sanitaire ;

Considérant que la crise du Covid 19 et les mesures de confinement ont eu, pour effet immédiat, la mise à l'arrêt de pans entiers de l'économie formelle mais également informelle ;

Considérant que, selon une enquête de test-achats, les ménages belges ont perdu un montant moyen de 1.626 euros depuis le début de la crise ;

Considérant que la crise sanitaire a conduit de nombreux allocataires sociaux à se confiner chez eux dans de conditions parfois très difficiles, avec comme conséquence une augmentation des dépenses quotidiennes ;

Considérant que les ménages belges ont de plus en plus de difficultés à faire face aux dépenses quotidiennes : ainsi, selon l'enquête de Test-achat, 11% des sondés déclarent qu'ils leur est très difficile voire impossible de payer les soins de santé ; pour 9 %, il est très difficile, voire impossible de payer les factures de gaz et d'électricité ; pour 8 %, de payer leur loyer ou encore pour 7 %, de payer leur alimentation quotidienne ;

Considérant une augmentation importante de nouvelles demandes d'aide au CPAS venant principalement des étudiants privés de leurs jobs étudiants, ou encore de personnes venant du secteur culturel ou encore de travailleurs du secteur horeca privés de recettes ;

Considérant que la fermeture des commerces dits non-essentiels depuis près de deux mois et l'annulation de tous les événements culturels et artistiques impactent sévèrement des milliers de travailleurs aux statuts déjà très précaires ;

Considérant le nombre croissant de ménages et de personnes isolées qui ont perdu une partie ou la totalité de leurs revenus ;

Considérant que la situation sanitaire et le défi collectif du confinement auxquels l'ensemble des habitants de notre commune fait actuellement face nécessite une réponse identique pour tous et indépendante de leur situation administrative ;

Considérant que le nombre d'utilisateurs de la banque alimentaire a explosé ;

Considérant que de nombreux acteurs de la commune d'Uccle sont engagés dans le soutien aux personnes les plus précarisées de notre commune ;

Considérant la pauvreté grandissante de ces travailleurs précaires, des allocataires sociaux et des personnes les plus pauvres et le risque de surendettement et d'exclusion à long terme ;

Considérant enfin que l'égalité de toutes et tous, fondement essentiel de notre société et indispensable à sa survie, est donc d'autant plus mise à mal en cette période de crise sanitaire ;

Considérant que les obligations imposées par un CPAS ou par un organisme de paiement ne vont pas de soi au regard des mesures préventives (limitation des contacts humains et des déplacements) et qu'en aucun cas, cela ne doit entraîner des retards dans l'octroi des droits sociaux ou le paiement des prestations ;

Considérant qu'en cette période incertaine, les déplacements sont plus difficiles et qu'il y a lieu de favoriser les circuits courts ;

Considérant qu'en cette période de crise, les gens ne peuvent pas se reposer sur des sources d'aide informelles ou des actions de solidarité et sont plus dépendantes des allocations fournies par les autorités publiques (communes, régions, communautés et Etat fédéral) ;

Décide :

- o De demander aux autorités fédérales d'élargir l'accès au tarif social gaz/énergie et de refinancer le fonds gaz et électricité ;

- o De demander aux autorités fédérales de poursuivre leurs efforts et de soutenir tous les CPAS du pays en remboursant le RI (revenu d'intégration) à hauteur de 90 % (au lieu de 70 %) afin de leur permettre de répondre favorablement à l'urgence du terrain ;

- o De demander aux autorités fédérales d'octroyer automatiquement un complément exceptionnel renouvelable mensuellement le temps du confinement (tant que des secteurs d'activités seront à l'arrêt et que les écoles et repas scolaires n'auront pas repris) à tous ceux qui ont perdu, en tout ou en partie, leur revenu ainsi qu'aux bénéficiaires d'allocations sociales (bénéficiaires du RI(S), de la grapa, d'une allocation invalidité, de revenu de remplacement...);

- o De demander aux autorités fédérales ou régionales la mise sur pied d'une plateforme de mise en commun et de redistribution du matériel sanitaire et de demander aux autorités communales d'assurer la coordination pour la distribution sur le territoire de la commune d'Uccle ;

- o De demander aux autorités fédérales et régionales d'augmenter leurs aides en faveur des plus précarisés ;

- o De demander aux autorités régionales de soutenir davantage les pouvoirs locaux, notamment en augmentant les montants attribués aux communes dans le cadre de la dotation aux communes ;

- o De demander au Collège de mettre en place une prime Covid d'au moins 200 euros pour les allocataires sociaux et les personnes les plus pauvres de notre commune pour les mois de mars, d'avril, de mai, et tant que cela s'avérera nécessaire ;

- o De demander aux autorités communales de mettre en place, en partenariat avec les commerçants, un système de chèque alimentaire dont pourraient bénéficier les personnes les plus défavorisées de notre commune tout en veillant à privilégier les circuits courts et les commerces de notre commune ;

- o De demander aux autorités régionales de mettre en place un numéro vert pour les urgences sociales et d'aider la commune à répondre en partie ou totalement à la demande la concernant ;

- o De renforcer les informations aux populations défavorisées notamment via le CPAS ;

- o De demander au Collège d'assurer la continuité dans la distribution des repas aux plus démunis, d'améliorer l'information sur les points de distribution encore ouverts pour l'aide alimentaire et de soutenir les associations présentes sur notre commune qui œuvrent à aider les personnes les plus fragilisées.